

sur la nécessité absolue de permettre à ces bataillons ruraux de faire l'exercice dans leurs quartiers généraux, au lieu de se rendre au camp. On m'a fait observer que les hommes des districts ruraux ne se rendent pas au camp et que ces compagnies, d'après l'organisation actuelle, tombent dans l'insignifiance. Personnellement, je ne suis pas en position de savoir si ces représentations sont approuvées ou non par l'autorité supérieure, mais ces demandes m'ont été faites par plusieurs capitaines des diverses compagnies.

Sir ADOLPHE CARON: Je soumettrai la question à l'examen du major-général commandant.

M. PATTERSON (Colchester): Je me permettrai d'attirer l'attention du comité sur une question qui a été mentionnée par l'honorable député de Cumberland (M. Dickey), relativement aux passages que les miliciens de la province de la Nouvelle-Ecosse devraient avoir sur les chemins de fer du gouvernement, lorsqu'ils se rendent au concours de tir. Il paraît qu'il existe une étrange anomalie au sujet de cette matière, relativement aux miliciens de la Nouvelle-Ecosse. Les miliciens de la ville de Halifax peuvent se rendre au camp d'exercices de Bedford pour y pratiquer, et dans toute circonstance, lorsqu'ils se présentent à la gare du chemin de fer, à Halifax, ils prennent passage à bord du chemin de fer Intercolonial sans qu'il leur en coûte rien, même pour la pratique ordinaire, pendant que les miliciens du comté de Colchester, où nous avons des tireurs émérites, ne peuvent se rendre au concours de tir annuel, à Bedford, sans payer leur passage, aller et retour. C'est une question qui mérite une certaine attention.

L'autre jour, j'ai attiré l'attention du ministre des chemins de fer sur ce fait; il m'a renvoyé bien froidement au ministre de la milice, et en définitive, la question reste en suspens. Dans l'intervalle, le concours provincial a eu lieu, et les concurrents des comtés de Colchester, Cumberland et Pictou ont dû payer, le 18 de ce mois, leurs billets de passage jusqu'à Bedford, pour assister au concours, aller et retour. Cela paraît étrange qu'on traite ainsi les miliciens de la campagne, pendant que les miliciens de la ville de Halifax peuvent se rendre, non seulement au concours provincial, mais encore à leur pratique ordinaire, sans payer un sou. Je pense que c'est une question qui mérite l'attention du ministre de la milice.

M. KAULBACH: Je partage absolument l'opinion exprimée hier soir par l'honorable député de Muskoka (M. O'Brien) et par d'autres députés, et je suis également de l'avis de mon honorable ami de Toronto-Ouest (M. Denison) en ce qui concerne l'augmentation des jours d'exercices. Cela s'appelle un exercice annuel, mais très souvent nous voyons que des corps ruraux ne reçoivent pas l'ordre d'aller camper la seconde année, et l'exercice devient biennal. Il arrive fréquemment que des corps ne campent que tous les trois, quatre et même tous les cinq ans. L'année dernière, j'ai entendu dire par l'honorable député que son régiment n'avait pas campé depuis six ans. Je suis convaincu que nous devrions avoir un exercice annuel, et qu'une période de 12 jours ne suffit pas pour l'exercice. Hier soir, on a fait l'observation que nous n'avions que 10 jours d'exercices, que deux jours étaient perdus pour l'entrée au camp et la sortie du camp; mais je prétends que ces deux jours sont bien employés. Les soldats apprennent à s'installer dans le train,

et à monter leur tente, et pendant qu'ils sont en campement, ils sont activement employés, depuis une heure matinale jusqu'à dix heures du soir. Il n'y a pas de temps perdu, et lorsqu'ils reviennent, comme je le sais par l'expérience du dernier campement, les hommes s'estiment eux-mêmes les égaux — et moi-même, je les estime ainsi — des soldats réguliers. Lorsque nous voyons qu'ils sont deux ans sans revenir au camp, un grand nombre de ces hommes ont tellement oublié l'exercice qu'ils avaient appris, qu'ils paraissent aussi ignorants que s'ils n'avaient rien appris.

Je partage l'avis d'un des honorables députés qui ont parlé hier soir, au sujet de l'instruction militaire donnée aux enfants ou aux jeunes gens qui suivent l'école commune. Je crois qu'une grande partie du temps que passent aujourd'hui les enfants à faire des exercices physiques, durant la récréation, pourrait être employée avantageusement à enseigner à ces enfants des notions d'exercices militaires, telle que la position, la marche, le changement de front, la formation de section, subdivision, et je puis dire l'exercice ordinaire de compagnie. On pourrait leur enseigner cela, soit dans les bâtiments, soit au dehors, si le temps le permet, pendant, quinze ou vingt minutes par jour, et former ainsi une armée en miniature, profitable au point de vue physique et, virtuellement, des plus essentielles, vu qu'elle placerait les enfants dans une position telle qu'ils pourraient aller et venir, avec un port élégant et gracieux, et avec une apparence martiale, qui porterait ses fruits dans les années subséquentes. Nous avons lieu de croire que ces jeunes gens, recevant une instruction militaire de cette manière, tant théorique que pratique, lorsqu'ils deviendraient plus grands, et, comme soldats, allant au camp ou à l'exercice ordinaire, seraient plus aptes à recevoir les instructions de leurs officiers supérieurs, que s'ils n'avaient pas appris ces premières notions à l'école. Je demande instamment que des mesures soient prises pour qu'un enseignement de ce genre soit mis en pratique dans les écoles. Nous aurions ainsi un noyau tout formé, pour une armée régulière, et avec très peu d'instruction ou d'exercice, nous pourrions avoir des recrues toutes prêtes pour le service actif. J'insiste, je le répète, pour qu'au lieu d'un exercice biennal, nous ayons un exercice annuel de pas moins de 12 jours.

M. FLINT: Il y a quelques instants, lorsqu'il a été question d'un autre article, j'ai eu l'intention de faire quelques observations au sujet des dépenses du service militaire. Nous avons eu plusieurs discussions intéressantes dans cette chambre auxquelles ont pris part principalement, des hommes appartenant à la force militaire; et ne sachant presque rien des technalités de cette question, j'ai écouté ces discussions avec beaucoup d'intérêt, et même avec profit.

Nous savons cependant qu'il y a une tendance parmi les spécialistes de tout genre, à s'enticher graduellement de leur propre marotte; et je crains que, en ce qui concerne l'organisation actuelle des forces du Canada, il n'y ait une forte tendance parmi les officiers militaires, une tendance naturelle, sans doute, à ne voir qu'un seul côté de cette question importante. Toutefois, c'est avec plaisir que je constate que jusqu'ici, le gouvernement a pu résister à la forte pression exercée sur lui par les officiers de la milice, animés de beaucoup de zèle,